



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance 17 juin 2024

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue **le 17 juin 2024** à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Dany Dion, Madame Karine Roussel, Madame Stéphanie Gagnon, Monsieur Gaétan Gagnon, Monsieur Dorté Létourneau et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Nomination maire suppléant (mai à novembre)
- 3.2 Autorisation de paiement/ Comptes du 16 mai 2024 au 12 juin 2024
- 3.3 Demande d'autorisation/ Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2024-2025 (PAFLPH) – Volet 1 – Soutien à l'accompagnement
- 3.4 Adoption d'un budget/ Marché public et animation de la promenade de Les Escoumins le 13 juillet 2024
- 3.5 Dépôt/ Rapport d'activités de la Tournée de Films Chasse et pêche 2024
- 3.6 Dépôt/ Rapport des activités de la Semaine de relâche 2024
- 3.7 Approbation de modifications de l'entente de délégation de compétence en faveur de la Ville de Forestville en matière de sécurité incendie et autorisant son renouvellement jusqu'au 31 décembre 2033
- 3.8 Création d'un poste d'agent d'accueil touristique/ Embauche et signature d'une lettre d'entente
- 3.9 Demande de remboursement de taxes payées en trop – Propriété située au 20, rue de la Rivière
- 3.10 Paiements préautorisés pour l'année 2024
- 3.11 Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Demande d'appui/ MARCHÉ-O-DONS – Association Diabète Haute-Côte-Nord
- 4.2 Proposition publicitaire/ Radio CHME Rock Ma Vie

5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1 Dépôt/ Rapport sommaire des permis du mois de mai 2024
- 5.2 Demande d'autorisation/ Frais liés à la ligue de Dek hockey saison 2024

6.0 URBANISME

- 6.1 Dépôt/ Rapport sommaire des permis du mois de mai 2024
- 6.2 Nominations au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.3 Demande d'enlèvement de signataires pour l'émission de permis – Secteur urbanisme
- 6.4 DM 2024-001/ Demande de monsieur Michel April (426, route 138)

7.0 INCENDIE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Entériner les paiements/ Frais d'analyse au MELCCFP – Secteur Faune et secteur Environnement
- 8.2 Octroi de contrat pour le traçage des lignes de certaines rues de la municipalité

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

- 9.1 Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14.0 PROJETS

- 14.1 Demande d'autorisation/ Dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance
- 14.2 Demande d'autorisation/ Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité

15.0 OFFRES DE SERVICES

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M.O.T. ET AUTRES

- 16.1 Dépôt/ Changements de tarification – Caisse Desjardins Entreprises
- 16.2 Dépôt/ Services d'enquête et de véhicule de surveillance – SIRCO Enquête et protection
- 16.3 Dépôt/ Demande de maintenir l'accès aux services de santé dans toutes les régions du Québec – MRC de La Haute-Côte-Nord
- 16.4 Dépôt/ Appui : Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Municipalité de Lotbinière
- 16.5 Dépôt/ Appui : Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
- 16.6 Dépôt/ Appui : Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Municipalité de Lejeune
- 16.7 Dépôt/ Appui : Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Municipalité de Maskinongé
- 16.8 Dépôt/ Appui : Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Municipalité de Saint-Alfred
- 16.9 Dépôt/ Appui : Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables
- 16.10 Dépôt/ Appui : Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
- 16.11 Dépôt/ Appui : Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Municipalité de Wickham
- 16.12 Dépôt/ Avis gouvernement non conforme transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord – Règlement numéro 164-2024
- 16.13 Dépôt/ Lettre d'appui de la part de la Ville de Port-Cartier – Vidéo promotionnelle pour un pont sur la rivière Saguenay
- 16.14 Centre d'études collégiales de Forestville - Remerciements

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Demande d'autorisation/ Octroi de mandat à la firme EPA Architecture – Carnet de santé Hôtel de Ville
- 17.2 Demande d'autorisation/ Réparation de la pompe à la station de pompage 2 (SP2)
- 17.3 Demande d'autorisation/ Signature d'un bail à intervenir entre la municipalité des Escoumins et les responsables du service de garde en milieu familial dans la maison de la Culture

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution
ou annotation

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

N° 24-06-125

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-06-126

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaétan Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-06-127

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT (MAI À NOVEMBRE 2024)

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Dorté Létourneau, conseiller, maire suppléant pour la période du 22 mai 2024 au 18 novembre 2024, en remplacement de monsieur Gaétan Gagnon, conseiller, lequel terminait son mandat le 21 mai 2024.

N° 24-06-128

AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES DU 16 MAI 2024 AU 12 JUIN 2024

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 16 mai 2024 au 12 juin 2024 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote numéro 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Monsieur Dorté Létourneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du 16 mai 2024 au 12 juin 2024 tels que présentés par la greffière-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil :	206 606.35 \$	
Comptes à payer :	238 111.66 \$	
Total des comptes	444 718.01 \$	



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution
N° 24-06-129

DEMANDE D'AUTORISATION/ PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2024-2025 (PAFLPH) – VOLET 1 – SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT

ATTENDU QUE le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) vise à favoriser l'accessibilité à des activités de loisir et de sport pour les personnes handicapées qui ont besoin d'accompagnement;

ATTENDU QUE le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) offre une aide financière qui permet aux municipalités d'embaucher du personnel d'accompagnement pour la réalisation d'un projet ou d'une activité;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins souhaite demander une aide financière afin de soutenir l'intégration d'enfants handicapés dans son camp de jour pour la saison estivale 2024;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER le dépôt de la demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2024-2025 (PAFLPH) – Volet 1 – Soutien à l'accompagnement;

D'AUTORISER madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Les Escoumins.

N° 24-06-130

ADOPTION D'UN BUDGET/ MARCHÉ PUBLIC ET ANIMATION DE LA PROMENADE DE LES ESCOUMINS LE 13 JUILLET 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde un budget de 500 \$ (cinq cents dollars) pour toutes dépenses reliées au Marché public et animation de la promenade des Escoumins qui aura lieu le 13 juillet prochain;

QU'UN bilan sera présenté au Conseil de la municipalité des Escoumins à la suite de cet événement.

**** DÉPÔT**

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TOURNÉE DE FILMS CHASSE ET PÊCHE 2024

**** DÉPÔT**

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE 2024

N° 24-06-131

APPROBATION DE MODIFICATIONS DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN FAVEUR DE LA VILLE DE FORESTVILLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTORISANT SON RENOUVELLEMENT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2033

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est liée avec d'autres municipalités à une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de protection contre les incendies envers la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE le Comité prévu à cette entente a recommandé certaines modifications à l'entente afin de répondre aux besoins évolutifs des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, du même coup, de prolonger cette entente telle que modifiée au 31 décembre 2023, soit une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT le projet d'entente versé aux archives de la Municipalité ayant fait l'objet d'un consensus au sein des membres du Comité partie à l'entente pour en recommander l'approbation;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur le maire, André Desrosiers, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Andrée Lessard, à signer pour et au nom de la Municipalité la nouvelle version de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie visant une délégation de compétence en faveur de la Ville de Forestville valide pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et dont un exemplaire a été versé aux archives de la Municipalité.

N° 24-06-132

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL TOURISTIQUE/ EMBAUCHE ET SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins a pour but de dissoudre la Corporation de Développement des Escoumins, entité de la municipalité, auparavant utilisée dans le cadre de diverses activités économiques et demandes de subvention;

ATTENDU QU'étant donné la cessation de ces activités; la Corporation de Développement doit tout de même faire faire des états financiers annuels qui s'avèrent onéreux;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins prend maintenant en charge la gestion du bureau d'accueil touristique;

ATTENDU QU'un nouveau poste d'agent d'accueil touristique a dû être créé le 29 mai dernier pour cette raison;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins, après vérification auprès du syndicat des employés municipaux, n'avait pas l'obligation d'ouvrir un poste et à cette fin, a retenu la candidature de monsieur Jean-Pierre Richer à titre d'agent d'accueil touristique;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent la nécessité d'intégrer à la convention collective existante, le poste d'agent d'accueil touristique;

ATTENDU QUE Monsieur Benoît Tremblay, président du syndicat des employés municipaux des Escoumins, a déposé une lettre d'entente concernant la création du poste d'agent d'accueil touristique à la directrice générale, madame Andrée Lessard;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Madame Stéphanie Gagnon**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Jean-Pierre Richer à titre d'agent d'accueil touristique pour la municipalité de Les Escoumins;

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale ainsi que Monsieur André Desrosiers, maire, à signer ladite entente entre la Municipalité de Les Escoumins et le syndicat des employés municipaux des Escoumins.

N° 24-06-133

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES PAYÉES EN TROP – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 20, RUE DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE madame Louise Emond-Brisson, propriétaire du 20, rue de la Rivière (matricule 8556 69 2999 00 0000), possède un trop payé de taxe foncière au montant de 1 910.86 \$ (mille neuf cent dix dollars et quatre-vingt-six cents) et souhaite obtenir un remboursement;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale, madame Andrée Lessard, à procéder au remboursement de la taxe foncière payée en trop par madame Louise Emond-Brisson pour la propriété située au 20, rue de la Rivière



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

(matricule 8556 69 2999 00 0000), au montant de 1 910.86 \$ (mille neuf cent dix dollars et quatre-vingt-six cents).

N° 24-06-134

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2024 ont été adoptées à la séance extraordinaire du 12 décembre 2023;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement sur réception ou à la date d'échéance des comptes suivants :

Électricité	132 800 \$
Téléphone et internet	11 300 \$
Huile à chauffage	3 000 \$
Salaires et compensations (incluant les cotisations de l'employeur)	1 402 774 \$
Dettes à long terme (capital et intérêt)	440 568 \$
Fonds de roulement	26 843 \$
Frais bancaires	20 000 \$
Bourses (tournois et arbitres)	15 000 \$
Frais de poste	8 000 \$
Essence (Ultramar)	15 000 \$
Permis de boisson	1 000 \$
TOTAL :	2 076 285 \$

N° 24-06-135

DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Lotbinière, par la résolution numéro 122-05-2024, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de la Côte-Nord, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

N° 24-06-136

DEMANDE D'APPUI / MARCHÉ-O-DONS – ASSOCIATION DIABÈTE HAUTE-CÔTE-NORD

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'utilisation de la promenade de La Baie pour l'activité « MARCHÉ-O-DON » qui se tiendra le 24 juin 2024 et, en cas de pluie, l'utilisation du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher.

N° 24-06-137

PROPOSITION PUBLICITAIRE / RADIO CHME ROCK MA VIE

CONSIDÉRANT QUE la Radio CHME Rock Ma Vie souhaite aider les municipalités de la Haute-Côte-Nord et leurs agents de développement à atteindre leurs objectifs et assurer la visibilité de leurs activités sportives, culturelles et sociales;

CONSIDÉRANT QUE la Radio CHME Rock Ma Vie nous offre la possibilité de procéder à une entente publicitaire qui nous permettra de prévoir le budget annuel attribué à la publicité de toutes nos activités;

CONSIDÉRANT QUE la Radio Essipit Haute-Côte-Nord inc., CHME-FM, entend à traduire les réalités vécues sur la Haute-Côte-Nord, tout en gardant une ouverture sur le monde;

CONSIDÉRANT QUE cette entente nous donne aussi droit à du temps d'antenne gratuit pour nos activités ou événements sous forme de communiqués et d'entrevues;

CONSIDÉRANT QUE la Radio CHME Rock Ma Vie nous propose une entente annuelle comprenant 612 messages publicitaires de 30 secondes d'une valeur de 12 240 \$ (douze mille deux cent quarante dollars) plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'en échange de visibilité sur les lieux d'activités et de titre de partenaire des événements, CHME réduit la facture de 55 % équivalant à un montant de 6 120 \$ (six mille cent vingt dollars) plus taxes annuellement;

ATTENDU QUE la municipalité n'a budgété qu'un montant de 4 500 \$ (quatre mille cinq cents) étant donné que le coût était beaucoup moins élevé dans les années passées;

ATTENDU QUE deux solutions s'offrent à nous : soit celle de faire diminuer le nombre de publicités afin de réduire le coût de notre entente ou celle de nous engager à signer une entente jusqu'en décembre 2024 nous permettant de mieux budgéter les coûts pour l'année 2025;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise madame Andrée Lessard, directrice générale, à demander et à signer une nouvelle entente avec la radio CHME Rock Ma Vie, valable jusqu'au 31 décembre 2024.

**** DÉPÔT**

PROGRAMMATION 2024 CINÉ-PARC

N° 24-06-138

DEMANDE D'AUTORISATION / FRAIS LIÉS À LA LIGUE DE DEK HOCKEY

ATTENDU QUE le coordonnateur en loisirs, monsieur Stéphan Gaudreault, désire charger les frais suivants pour les joueurs de la ligue de Dek Hockey saison 2024 : Classe A : 300 \$ par équipe (incluant arbitre-marqueur et séries éliminatoires)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Classe B : 260 \$ par équipe (incluant arbitre-marqueur et séries éliminatoires)
(les coûts de la classe B s'avèrent moins chers étant donné qu'il y a seulement 3 équipes, donc moins de matchs seront disputés)

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les frais liés à la ligue de Dek Hockey tels que présentés dans la présente résolution par monsieur Stéphan Gaudreault, coordonnateur en loisirs pour la municipalité de Les Escoumins.

**** DÉPÔT**

RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2024

N° 24-06-139

NOMINATIONS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE les mandats de Messieurs Dany Carmichael, Ulysse Rémillard et Stéphane Gauthier, ont pris fin le 31 mars dernier;

ATTENDU QUE Messieurs Dany Carmichael, Ulysse Rémillard et Stéphane Gauthier souhaitent renouveler leurs mandats;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE soit reconduit le mandat de Monsieur Dany Carmichael au siège numéro 6 du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 (deux) ans, soit pour la période du 31 mars 2024 au 30 avril 2026;

QUE soit reconduit le mandat de Monsieur Ulysse Rémillard au siège numéro 7 du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 (deux) ans, soit pour la période du 31 mars 2024 au 30 avril 2026;

QUE soit reconduit le mandat de Monsieur Stéphane Gauthier au siège numéro 1 du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 (deux) ans, soit pour la période du 31 mars 2024 au 30 avril 2026.

N° 24-06-140

DEMANDE D'ENLÈVEMENT DE SIGNATAIRES POUR L'ÉMISSION DE PERMIS – SECTEUR URBANISME

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Sarto Simard à titre de directeur de l'urbanisme depuis plusieurs mois déjà;

ATTENDU QU'il est opportun de retirer le nom de monsieur Sarto Simard à titre de signataire pour l'émission de permis – secteur urbanisme au sein de la municipalité de Les Escoumins;

ATTENDU QU'il est également opportun de retirer le nom de madame Sophie Bouchard, greffière-trésorière adjointe à titre de signataire pour l'émission de permis – secteur urbanisme au sein de la municipalité de Les Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de retirer les signataires attitrés à l'émission de permis – secteur urbanisme ci-haut mentionnés tels que monsieur Sarto Simard et madame Sophie Bouchard.

N° 24-06-141

DM 2024-001 / DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL APRIL (426, ROUTE 138)

ATTENDU QUE monsieur Michel April a déposé une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 426, route 138 et sur le lot 5 565 320 du cadastre du Québec;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une superficie excédentaire de son garage de 2,65 mètres carrés correspondant à 3 % additionnel par rapport à la superficie maximale du bâtiment principal prescrite dans le règlement de zonage; **ATTENDU QU'**il s'agit d'une dérogation au chapitre 6 du *Règlement de zonage numéro 23-513*;

ATTENDU QUE cette dérogation vise à autoriser un empiètement de 0.33 mètre du garage sur la ligne latérale prescrite de 1.0 mètre ainsi que d'autoriser un empiètement de 0.73 mètre du garage sur la ligne arrière applicable dans la zone 126-Rfa du plan de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prescrit des normes d'implantation particulières dont, entre autres, la superficie maximale d'un garage qui ne peut excéder 75 % de la superficie du bâtiment principal;

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée le 16 octobre 1988 pour la construction d'un garage d'une superficie de 44.59 mètres carrés;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est une procédure d'exception qui doit être étudiée et prise en considération à la lumière des quatre critères imposés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'application du Règlement numéro 23-517 portant sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est recevable;

ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la présente demande a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 3 juin 2024;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil souscrit à la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2024-001 ayant pour objet :

D'AUTORISER une superficie excédentaire du garage de 2.65 mètres carrés correspondant à 3 % additionnel par rapport à la superficie maximale prescrite du bâtiment principal;

D'AUTORISER un empiètement de 0.33 mètre du garage sur la ligne latérale prescrite de 1.0 mètre ainsi que d'autoriser un empiètement de 0.73 mètre du garage sur la ligne arrière applicable dans la zone 126-Rfa du plan de zonage.

ENTÉRINER LES PAIEMENTS / FRAIS D'ANALYSE AU MELCCFP – SECTEUR FAUNE ET SECTEUR ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE pour procéder aux travaux de la phase 2 du projet de stabilisation du talus de la rivière Escoumins, la municipalité avait l'obligation de mandater une firme afin de faire faire une étude écologique;

ATTENDU QUE la firme Environnement CA a été mandatée au montant de 12 000 \$ (douze mille dollars) plus taxes;

ATTENDU QUE des frais d'analyse auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – secteur Faune ont été acquittés pour donner suite à la demande de CA de la stabilisation du talus de la rivière des Escoumins par chèque et libellé à l'ordre du ministère des Finances au montant de 2 205.55 \$ (deux mille deux cent cinq dollars et cinquante-cinq cents);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° 24-06-142



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE des frais d'analyse auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – secteur Environnement ont aussi dû être acquittés pour donner suite à la demande de CA de la stabilisation du talus de la rivière des Escoumins via le service en ligne au montant de 2 115 \$ (deux mille cent quinze dollars);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil entérine le paiement des frais d'analyse pour le projet de stabilisation du talus de la Rivière Escoumins auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – secteur Faune par chèque et libellé à l'ordre du ministère des Finances au montant de 2 205.55 \$ (deux mille deux cent cinq dollars et cinquante-cinq cents);

QUE le conseil entérine le paiement des frais d'analyse pour le projet de stabilisation du talus de la rivière Escoumins auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – secteur Environnement via le service en ligne au montant de 2 115 \$ (deux mille cent quinze dollars);

QUE les crédits requis soient prélevés à même le règlement d'emprunt numéro 23-521 pour la stabilisation en urgence du talus de la rivière Escoumins.

N° 24-06-143

OCTROI DE CONTRAT POUR LE TRAÇAGE DES LIGNES DE CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE LES ESCOUMINS

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait concernant le traçage de lignes de rues de la Municipalité de Les Escoumins auprès des entreprises Signalisation Inter-Lignes inc. et Multi-Lignes de l'Est inc.;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue :

Entreprise	Montant
Signalisation Inter-lignes inc.	7 500 \$ plus taxes et frais de mobilisation
Multi-lignes de l'Est inc.	NON REÇUE

ATTENDU QUE des frais liés à la mobilisation sont à prévoir dans la soumission reçue par l'entreprise Signalisation Inter-Lignes inc.;

II EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le contrat pour le traçage des lignes de rues de la municipalité de Les Escoumins selon la soumission reçue le 4 avril 2024 à l'entreprise Signalisation Inter-Lignes inc. au montant de 7 500 \$ (cinq mille cinq cents) plus les taxes et les frais liés à la mobilisation applicables.

****DÉPÔT**

EAU POTABLE – NIVEAU D'EAU LAC GARDNER

N° 24-06-144

DEMANDE D'AUTORISATION / DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX PARTENAIRES POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins a récemment développé un projet de service de garde en communauté en collaboration avec la Giroflée;

ATTENDU QUE le projet a été accepté par le ministère de la Famille et sera situé dans le bâtiment de la maison de la Culture (202, rue Saint-Marcellin Est);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'à la suite du passage de l'architecte, des travaux pour une mise aux normes sont à prévoir;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà préautorisé les travaux d'aménagement du local fourni par la municipalité afin que le projet se concrétise plus rapidement;

ATTENDU QUE madame Juliette Renard, agente de développement, souhaite obtenir l'autorisation afin de déposer le projet pour une demande de subvention dans le cadre du Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le dépôt du projet de la mise aux normes de la maison de la Culture pour le futur local de service de garde en communauté dans le cadre du Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance;

QUE le Conseil autorise, par la présente, madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Les Escoumins tous les documents donnant effet à la présente résolution.

N° 24-06-145

DEMANDE D'AUTORISATION / DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins a procédé à l'installation de jeux d'eau sur le site extérieur du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher en 2023;

ATTENDU QU'à l'été 2024, la municipalité prévoit améliorer l'espace de jeux d'eau avec de nouvelles installations;

ATTENDU QUE les jeux d'eau ne sont malheureusement pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QU'une demande de subvention est disponible dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité afin de financer des projets visant à rendre le territoire plus accessible et inclusif;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait déposer un projet permettant l'achat de deux fauteuils roulants pouvant aller dans l'eau dans la composante des projets de petite envergure;

ATTENDU QUE ce projet permettrait à tous de pouvoir profiter des jeux d'eau de la municipalité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le dépôt du projet d'achat de fauteuils roulants pour les installations des jeux d'eau dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité;

QUE le Conseil autorise, par la présente, madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Les Escoumins tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**DÉPÔT

CHANGEMENTS DE TARIFICATION – CAISSE DES JARDINS ENTREPRISES

**DÉPÔT

SERVICES D'ENQUÊTE ET DE VÉHICULES DE SURVEILLANCE – SIRCO ENQUÊTE ET PROTECTION

**DÉPÔT

DEMANDE DE MAINTENIR L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC – MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution
**** DÉPÔT**

APPUI : DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE

**** DÉPÔT**

APPUI : DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

**** DÉPÔT**

APPUI : DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

**** DÉPÔT**

APPUI : DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ

**** DÉPÔT**

APPUI : DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

**** DÉPÔT**

APPUI : DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

**** DÉPÔT**

APPUI : DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

**** DÉPÔT**

APPUI : DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

**** DÉPÔT**

AVIS GOUVERNEMENT NON CONFORME TRANSMIS À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD – RÈGLEMENT NUMÉRO 164-2024

**** DÉPÔT**

LETRE D'APPUI DE LA PART DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – VIDÉO PROMOTIONNELLE POUR UN PONT SUR LA RIVIÈRE SAGUENAY

**** DÉPÔT**

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE FORESTVILLE – REMERCIEMENTS

N° 24-06-146

DEMANDE D'AUTORISATION / OCTROI DE MANDAT À LA FIRME EPA ARCHITECTURE – CARNET DE SANTÉ HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE l'Hôtel de Ville déménagera dans la Caisse populaire Desjardins du Saguenay Saint-Laurent et que la bâtisse actuelle sera mise en vente;

ATTENDU QUE pour se faire, la municipalité doit mandater une firme d'architecture afin de faire évaluer l'état actuel du bâtiment et de préparer un carnet de santé de celui-ci pour une transformation;

ATTENDU QUE la firme EPA Architecture nous a soumis une offre de services qui consiste à faire un relevé de dimension, une visite des lieux et la prise de notes et de photos, à l'analyse et à la supervision ainsi qu'à faire la rédaction du bilan de santé;

ATTENDU QUE l'offre de services est au montant de 6 750 \$ (si mille sept cent cinquante dollars) plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre de ce projet;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil accepte l'offre de services de la firme EPA Architecture au montant de 6 750 \$ (six mille sept cent cinquante dollars) plus les taxes applicables;

QUE 50 % des crédits requis soient prélevés à même l'aide financière de la MRC de la Haute-Côte-Nord accordée à la municipalité des Escoumins pour l'évaluation du bâtiment de l'Hôtel de Ville et que l'autre part des coûts soit prélevée à même le budget général de la municipalité des Escoumins.

N° 24-06-147

DEMANDE D'AUTORISATION / RÉPARATION DE LA POMPE À LA STATION DE POMPAGE 2 (SP2)

ATTENDU QU'il y a eu un bris à la pompe de la station de pompage 2 (SP2) en mai dernier;

ATTENDU QUE ce bris est couvert par les assurances de la municipalité et qu'aucune franchise ne devra être déboursée étant donné que les coûts pour la réparation de la pompe s'élèvent à plus de 50 000 \$ (cinquante mille dollars);

ATTENDU QU'il y a lieu de faire réparer la pompe à la station de pompage 2 (SP2) par l'entreprise NORD-FLO au montant de 48 655.24 \$ (quarante-huit mille six cent cinquante-cinq dollars et vingt-quatre cents) plus les taxes applicables.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la réparation de la pompe à la station de pompage 2 (SP2) par l'entreprise NORD-FLO au montant de 48 655.24 \$ (quarante-huit mille six cent cinquante-cinq dollars et vingt-quatre cents) plus les taxes applicables, et ce, selon leur soumission datée du 9 mai 2024.

QUE les crédits requis soient prélevés à même les assurances de la municipalité des Escoumins.

N° 24-06-148

DEMANDE D'AUTORISATION / SIGNATURE D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS ET LES RESPONSABLES DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL DANS LA MAISON DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins procédera à la location de la maison de la Culture pour un projet-pilote qui consiste à instaurer un service de garde éducatif en communauté, et ce, en collaboration avec la Giroflée;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins devra faire signer un contrat de location aux deux éducatrices responsables du service de garde éducatif en communauté pour le prêt de la maison de la Culture;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur André Desrosiers et la directrice générale, madame Andrée Lessard, à conclure une entente entre la municipalité des Escoumins et les deux éducatrices responsables du service de garde éducatif en communauté pour le prêt de la maison de la Culture;

QUE le conseil autorise le maire, André Desrosiers et la directrice générale, madame Andrée Lessard, à signer le contrat de location (bail) pour et au nom de la municipalité des Escoumins.

N° 24-06-149

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À **19 h 20** l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **1**



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.